

50002

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire  
de la Société immobilière Littoral Parc S.A.**

**le mercredi 20 juillet 2011 à 10 heures**  
**au siège de la société, chez Romanens S.A., chemin du Poste 20,**  
**1279 Chavannes-de-Bogis**

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:**

1. Contrôle des présences et vérification des certificats d'actions originaux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2010
3. Présentation du rapport de gestion, des comptes annuels 2010 et du rapport de l'organe de révision
4. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2010  
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels
5. Utilisation du résultat  
Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice au bilan de Fr. 280 855.79.
6. Décharge aux membres du Conseil d'administration  
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité lors de l'exercice écoulé.
7. Election des administrateurs  
Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de MM. Yves Perriraz et Pierre-André Romanens pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
8. Election de l'organe de révision  
Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de l'organe de révision Fiduciaire Sofiger S.A., à Gland.
9. Divers

**Documentation:** Le rapport de gestion ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés par les actionnaires dès le 23 juin au siège de la société.

**Représentation:** Ne pourront être représentés et considérés comme actionnaires, uniquement les porteurs des actions originales. Si les porteurs des actions originales ne sont pas actionnaires, ils devront le justifier avec un pouvoir de représentation signé par le propriétaire des actions.

**Publication:** Seule la convocation publiée dans l'organe statutaire (Feuille officielle suisse du commerce) fait foi.

Chavannes-de-Bogis, le 23 juin 2011

Le Conseil d'administration